



**COMMUNE DE LA ROQUE EN PROVENCE  
COMPTE RENDU DE SÉANCE N° 2  
CONSEIL MUNICIPAL**

VENDREDI 27 MARS 2026 à 19 H 00

Mai dur que lei dur

Les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Mr Alexis ARGENTI, le Maire.

Présents : Alexis ARGENTI, Joël BARRIERE, Murielle BALDINI, Razika RAHAB,  
Lydie LALOT, Dominique DOUROV  
Pouvoirs : Thierry GUILLEMETTE à Alexis ARGENTI  
Absents : -

Le quorum étant atteint, la séance du conseil municipal peut se poursuivre.

Monsieur le Maire désigne comme secrétaire de séance Mr Joël BARRIERE

Monsieur le Maire annonce que les délibérations N° 4, 10 et 11 de l'ordre du jour sont reportées et que la délibération N° 9 (réfection de l'oratoire) ne nécessite pas de délibération. Une nouvelle délibération N° 12 concernant la clôture du terrain de volley est ajoutée.

**1 – Validation du compte-rendu de séance du 18/02/2026 et du 20/03/2026**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal présents de bien vouloir signer les comptes-rendus de séance du 18 février 2026 et du 20 mars 2026. Ces comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.

**2 – Délibération N° 1 : Modification du temps de travail d'un emploi**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'augmenter le temps de travail effectué par la secrétaire de Mairie Madame Claire BOUCHITÉ de 16 H par semaine à 35 H par semaine à partir du 1<sup>er</sup> mai 2026. Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent cette modification à l'unanimité.

**3 – Délibération N° 2 : Vote des délégations du Maire**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal les nombreuses délégations qui lui sont attribuées. Après délibération, les membres du conseil municipal adoptent ces délégations à l'unanimité.

**4 – Délibération N° 3 : Vote des délégations de l'adjoint au Maire**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal les délégations qui sont attribuées à Mr Joël BARRIERE, adjoint au Maire. Après délibération, les membres du conseil municipal adoptent ces délégations à l'unanimité.

**5 – Délibération N° 4 : Relais Orange**

Comme précisé par monsieur de Maire en début de séance, cette délibération est reportée.

## **6 – Délibération N° 5 : Bail commercial de l'auberge communale Le Vieux Moulin**

L'auberge communale ayant changé de société, monsieur le Maire propose de délibérer sur le montant du loyer (inchangé) de 769 euros TTC par mois ainsi que de la gratuité du loyer pendant 3 mois. Monsieur le Maire pouvant être parti-pris sort de la salle du conseil afin que les autres membres délibèrent. Après délibération, les membres du conseil municipal adoptent ces propositions à l'unanimité. De retour dans la salle du conseil, monsieur le Maire informe que le nouveau bailleur débutera son activité le 1<sup>er</sup> avril 2026.

## **7 – Délibération N° 6 : Bail commercial du local 9, rue Fortuné Raybaud**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal la possibilité de louer le local situé 9, rue Fortuné RAYBAUD et passe la parole à Monsieur Merlin LONGUET qui expose son projet. Monsieur LONGUET souhaite utiliser ce local afin de créer un point de vente de produits locaux. La conseillère municipale supplémentaire Linda HENRIOT informe le conseil municipal de ses très nombreuses connaissances dans ce milieu et propose de les contacter. Monsieur le Maire propose un loyer de 150 euros HT et la gratuité du loyer pendant 3 mois. Après délibération, les membres du conseil municipal adoptent ce projet et les propositions concernant le loyer à l'unanimité.

## **8 – Délibération N° 7 : Travaux route de l'Isle**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de renforcer une buse au commencement de la route de l'Isle dont la route est fortement dégradée. Le montant des travaux s'élève à 10100 euros HT (12120 euros TTC). Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent cette proposition et autorisent monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires concernant l'obtention de subventions.

## **9 – Délibération N° 8 : Travaux route de l'Isle**

Une partie de la route de l'Isle ne possédant pas de bitume au sol, monsieur le Maire propose la réalisation d'un bicouche à émulsion de bitume sur une surface d'environ 420 M2. Parmi les 2 devis reçus, c'est la société Damiani qui est retenue avec un estimatif de 10820 euros HT soit 12984 euros TTC. Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent ces travaux et autorisent monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir les subventions, à l'unanimité.

## **10 – Délibération N° 9 : Travaux de réfection de l'oratoire**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que des travaux de réfection de l'oratoire Saint Joseph sont prévus. Le montant des travaux s'élevant à 2560 euros HT (2816 euros TTC). Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de solliciter des subventions. Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent ces travaux et autorisent monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir les subventions, à l'unanimité.

## **11 – Délibération N° 10 : Travaux dans l'auberge communale Le Vieux Moulin**

Comme précisé par monsieur de Maire en début de séance, cette délibération est reportée.

## **12 – Délibération N° 11 : Travaux de façade 17, rue Fortuné RAYBAUD**

Comme précisé par monsieur de Maire en début de séance, cette délibération est reportée.

### **13 – Délibération N° 12 : Clôture du terrain de volley**

Comme précisé par monsieur de Maire en début de séance, il convient de délibérer sur la construction d'une clôture autour du terrain de volley. Le montant des travaux s'élève à 3542,86 HT (4251,43 TTC). Après délibération, les membres du conseil municipal adoptent la création de cette clôture à l'unanimité et autorisent monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

### **13 – Questions diverses**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux de la falaise seront subventionnés à 60% par l'état et par 40 % par le département. Toutefois, ces travaux nécessitent le débroussaillage des lieux qui sera effectué par la commune.

Monsieur le Maire annonce que des travaux d'enterrement des tuyaux de gaz de l'auberge communale seront effectués prochainement.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le monument aux morts sera bientôt restauré grâce à l'aide de l'association UBTF, l'Union des Blessés de la Face et de la Tête (les gueules cassées) qui prennent en charge les travaux.

Monsieur Merlin LONGUET propose aux membres du conseil municipal la possibilité de diffuser 3 courts métrages sur un week-end dans le parc communal et précise posséder tout le matériel nécessaire. Les membres du conseil municipal approuvent cette proposition mais lui proposent d'attendre les principales dates des manifestations estivales environnantes afin d'éviter tout chevauchement.

Après avoir demandé aux administrés venus assister au conseil municipal s'ils voulaient prendre la parole et dans la négative, la séance est levée à 20 H 30.